

## SÉQUENCE 2 : BOUCLE NORD



Épinay-sur-Seine : chemin de halage (variante nord de la V33).

### Portrait

La séquence de la boucle de Gennevilliers, fortement urbanisée, est marquée par une succession d'îles, de voies rapides sur berges et d'ouvrages de franchissement. Ponctuellement des promenades sont aménagées le long du chemin de halage.

Les principaux espaces d'intérêt écologique à proximité sont le parc départemental de l'Île Saint-Denis (ZNIEFF de type 2 et zone Natura 2000), le parc des Chanteraines (ENS) prolongé par le parc des Sévines à Gennevilliers (ENS) et, en amont, le Grand Parc de Saint-Ouen (ENS). Depuis Saint-Denis, l'itinéraire de la véloroute emprunte le chemin de halage de la rive droite, aménagé en parc linéaire entre la jonction avec le canal Saint-Denis et le pont d'Épinay (N 310). Les berges aménagées en promenade sont relativement étroites, contraignant fortement les aménagements de la véloroute.

À l'aval, le chemin de halage cède la place à une route départementale. L'itinéraire de la véloroute traverse l'île Saint-Denis, s'éloigne de la Seine par la départementale 911, pour contourner le port de Gennevilliers par la route principale du port et rejoindre la berge gauche peu avant le parc départemental de l'île Marante (Parc départe-

mental Pierre Lagravère à Colombes), via la D909. Cette séquence s'approche du parc des Chanteraines sans le traverser, avant de longer le port par sa voie principale de desserte, profitant d'aménagements déjà réalisés, d'une vaste ouverture sur le paysage du port et d'une continuité de pelouses et d'arbres. La véloroute se poursuit à travers le parc départemental de l'île Marante avant d'emprunter une portion de chemin de halage aménagée en promenade et classée en ZNIEFF de type 1 entre le pont de Bezons et le parc du chemin de l'île à Nanterre. Elle longe ensuite le parc, jusqu'au port de Nanterre. Sur cette séquence, les berges, déjà aménagées, présentent des portions de grande qualité écologique ainsi que quelques vestiges de leur passé industriel (pontons, exutoires, portions de berges maçonnées). Un tracé alternatif de la véloroute traverse la Seine par la passerelle du pont de Bezons, pour rejoindre les premières parcelles agricoles de la plaine de Montesson par un chemin de halage aménagé. Elle se prolonge ainsi jusqu'au pont de Chatou. Cette berge accueille sur son premier tiers des bateaux-logements, puis elle est à dominante naturelle ou semi-naturelle, présentant un potentiel écologique qu'il sera intéressant de conforter ou de renforcer par endroits.

À l'aval du parc du Chemin de l'île, l'itinéraire de la véloroute longe le port de Nanterre puis le parc des Impressionnistes avant d'emprunter le pont de Chatou pour se poursuivre sur la rive droite. Cette séquence, déjà aménagée, présente des berges fortement artificialisées et parfois très contraintes par la présence d'activités liées à la Seine (transbordeurs, cimenteries, station de pompage).

### Enjeux mobilité

Du point de vue de la mobilité cyclable, cette séquence possède de véritables atouts. Les pistes cyclables empruntant les chemins de halage sont des portions de la véloroute très agréables pour le cycliste, à Épinay-sur-Seine par exemple et du parc Pierre-Lagravère à Colombes, au pont de Chatou, via le parc du Chemin de l'île à Nanterre. L'enjeu pour ces secteurs consisterait alors peut-être en une meilleure communication sur leur existence et une meilleure accessibilité depuis les tissus plus urbains alentours. Les grands itinéraires cyclables sécurisés tels que l'on peut en trouver à Gennevilliers ou les zones 30 à Nanterre sont ainsi des réponses à étendre. Il subsiste néanmoins quelques points durs, au niveau même de la véloroute autant que sur de possibles parcours alternatifs. Ainsi, à Saint-Denis, les aménagements à l'extrémité nord du canal Saint-Denis, entre la gare RER de Saint-Denis et la N14 (variante nord de la V33), gagneraient à être plus confortables, tant du point de vue des aménagements cyclables que du marquage et du balisage de la véloroute, en particulier du carrefour D24/N14 à l'accès au chemin de halage à Épinay, peu clairement identifié et sécurisé, quel que soit le sens de parcours.

Autre point dur, l'entrée dans la zone du port de Gennevilliers, à l'endroit où les deux variantes de la véloroute se rejoignent, au carrefour de la D911 et de la route principale du port. Les traversées sont rendues très difficiles par le nombre de voies (2 fois 3 voies sur la D911) et le trafic routier, rapide, et fréquenté par de nombreux camions. Il y aurait un enjeu à sécuriser le cycliste aux abords de ce carrefour.

Enfin, autre exemple, hors du tracé prévisionnel de la véloroute cette fois : la rive droite de la Seine, à partir du pont d'Épinay et du chemin de halage menant au pont de l'A15 à Argenteuil constitue la dernière portion véritablement cyclable de côté de la Seine, et ce jusqu'à Chatou. La RD311 est une voie rapide exclusivement à l'usage des voitures et interdit l'accès à la Seine, obligeant le cycliste à affronter le fort dénivelé pour rejoindre les voies cyclables déjà aménagées. L'accès à l'eau, autant que la vue de la Seine, lui est souvent interdite. La requalification de la RD311 serait un préalable nécessaire si un accès vélo à la rive droite de la Seine était envisagé d'Argenteuil à Chatou.



**Asnières-sur-Seine : une rive droite peu accessible aux vélos malgré quelques parcs (ici le parc Robinson).**

### Enjeux tourisme

Cette séquence donne à voir la diversité de paysage et de tissu que l'on peut trouver dans la métropole. Les itinéraires de la véloroute, par Épinay-sur-Seine ou par Villeneuve-la-Garenne ou Gennevilliers, font découvrir au cycliste un patrimoine industriel vivant ou passé : l'ancienne voie ferrée des Chanteraines ou le port de Gennevilliers et les grands silos des Moulins de Paris au bord de la darse n° 2. La véloroute passe également à proximité d'édifices religieux de grande valeur pour l'histoire de France : la Basilique Cathédrale à Saint-Denis ou la cathédrale Sainte-Geneviève de Nanterre. Enfin, les chemins de halage en bords de Seine, de Colombes à Chatou en passant par Colombes (parcs Pierre-Lagravère et du Chemin de l'île puis de l'île des impressionnistes de Chatou) ou à Épinay-sur-Seine ou sur l'île-Saint-Denis, mettent en valeur le paysage naturel de cette boucle nord de la Seine.

C'est une séquence à valoriser en tant qu'elle annonce une transition entre le tissu urbain très dense de Paris et des communes limitrophes (d'Aubervilliers à Saint-Denis ou de Neuilly à Asnières-sur-Seine) et un tissu plus



**Saint-Denis : le Canal Saint-Denis, entre la gare RER de Saint-Denis et la N14 (variante nord de la V33).**

# Séquence Boucle de Gennevilliers

- Véloroute existante et en projet
- Aménagements cyclables (pistes et bandes cyclables, zones 30)
- Escales fluviales
- Gares de voyageurs

## Zones écologiques majeures

- Espaces verts
- zones naturelles protégées (ZNIEFF 1 et 2, Natura 2000)

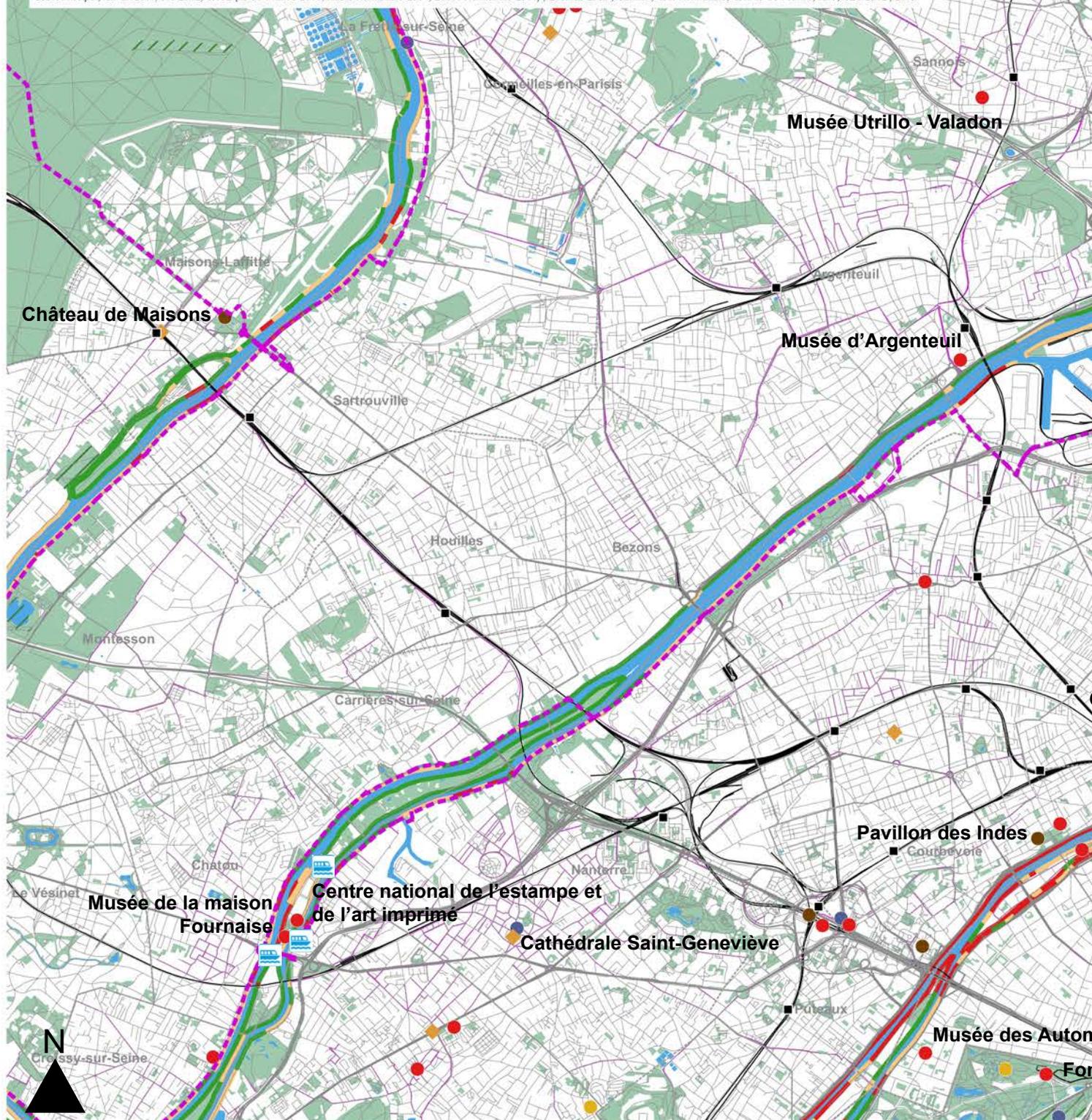
## Nature des berges

- berge non artificialisée ou génie végétal
- berge mixte
- berge totalement artificialisée

## Sites touristiques

- Châteaux et architecture civiles remarquables
- Edifices et patrimoine religieux
- Loisirs de plein air
- Musées
- Parcs, jardins et arboretums
- Sites à caractère militaire et lieux de mémoire
- Sites industriels, agricoles, artisanaux et visites techniques
- Sites, villes et villages pittoresques
- Offices de tourisme

Sources : Apur, GIPSA 2011, IAU 2012, SRCE (Île-de-France 2013, Haute Normandie 2014, Basse Normandie 2014) ; Ecomos 2008 ; Carmen, CRT Normandie, CRT Île-de-France, IGN ; CLC 2012 ; DRC





lâche constitué de plus vastes zones industrielles (le port de Gennevilliers) et d'espaces verts. Les points d'intérêt touristique de type musée ou édifices religieux sont moins nombreux que dans la séquence parisienne. Le paysage naturel et ses éléments constitutifs habités (constructions diverses, industries, infrastructures routières et ferroviaires, etc.) en sont les principaux intérêts. Aussi, pour les cyclistes commençant leur périple à Paris, cette séquence amorce une forme de dépaysement. Il y a donc un enjeu à utiliser la Seine comme fil conducteur de la promenade à vélo et comme support de paysages et éléments patrimoniaux singuliers.

### Enjeux écologiques

De Neuilly à Saint-Denis en rive droite et de Courbevoie à Villeneuve-la-Garenne en rive gauche, les berges de Seine sont fortement artificialisées. Le rapport à la Seine est contraint et peu engageant. La forte fréquentation de ces berges par le trafic routier ajoute une contrainte supplémentaire. On retrouve dans une moindre mesure le même type de rapport à l'eau sur l'île-Saint-Denis, située entre les deux variantes de la V33, à la différence que le trafic autoroutier y est moins marqué et que le parc départemental de l'Île-Saint-Denis (ZNIEFF de type

2 et zone Natura 2000) occupe la quasi-totalité de l'île. En rive droite de la Seine, sur la séquence Saint-Denis - Pont d'Épinay du boulevard Foch au parc des Béatus, les berges présentent un potentiel écologique qu'il sera intéressant de conforter ou de renforcer par endroits. Un accès à l'eau est aménagé par endroits et la véloroute emprunte un chemin de halage stabilisé.

Du Pont d'Épinay à Colombes en rive gauche, le port de Gennevilliers constitue une poche artificialisée ou relativement mixte. En fait, grâce à l'aménagement quasi continu en piste cyclable le long du chemin de halage en rive gauche jusqu'à Chatou, les intérêts écologiques des bords de Seine sont préservés plus aisément malgré des berges mixtes. La rive droite pose quant à elle question : bien que d'Épinay à Chatou, en passant par Argenteuil, les berges ne soient pas artificialisées, l'accès à la Seine, à vélo notamment y est souvent compliqué voire impossible, en raison de la présence de la D311, coupant complètement le rapport à la Seine. La piste cyclable (hors véloroute) s'arrête ainsi sous le pont de l'A15 à Argenteuil. L'enjeu d'une mise en valeur paysagère et écologique des berges de la rive gauche de la Seine passerait donc par une requalification de la D311.



Nanterre : la véloroute empruntant le chemin de halage au Parc du Chemin de l'Île.